

République française  
 Hautes-Pyrénées  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NESTE BAROUSSE**  
 Mairie – 65150 Saint-Laurent-de-Neste

**Extrait du Registre des Délibérations**

**Délibération du Conseil Communautaire  
 DE\_004\_2026**

**Séance du 29 janvier 2026**

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, à 18 heures 30, se sont réunis en séance, à la salle de la Communauté de Communes Neste Barousse à SAINT-LAURENT DE NESTE, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Neste Barousse, sous la Présidence de Yoan RUMEAU.

Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres représentés : 9

Date de convocation :

Voix pour : 40

Voix contre : 0

Abstention : 0

Présents : Yoan RUMEAU, Julien BEGUE, Gilbert CARRERE, Roger MARCHAND, Joël BUETAS, Jeanine MONTES, Josiane POUY, Jérôme UCHAN, Claude BARRERE, Thierry GONZALEZ, Jean Claude FETIS, Jean-Yves ARNE, Béatrice JOBET, Jean Louis OUSSET, Jean François FOURQUET, Vanessa FOLTIER, Jean Louis FAS, Michel TAILLIEZ, Bernard ROUDE, Jean Paul CAVANAC, Pascal LOUSTAU, Pierre GERWIG, Roman DEMANGE, Jean Claude BARRERE, Jean-Pierre ABADIE, Simone DUFFAUT CHANEAU, Gaston THIEFFRY, Jean Noël OIRY, Marie Noëlle TAILLEBRESSE, Valérie ROGE, Michel SYLVESTRE

Procurations : Colette ABADIE représentée par Jeanine MONTES, Marie-Françoise BARUS représentée par Jean Paul CAVANAC, Joëlle FORTASSIN représentée par Roger MARCHAND, Alain ROSALES représenté par Jean Claude FETIS, Sylvain SAVAZZI représenté par Julien BEGUE, Fernand CAMPAN représenté par Claude BARRERE, Jeannine BARTHEL représentée par Jean Claude BARRERE, Faustino PINOS représenté par Simone DUFFAUT CHANEAU, Christian REME représenté par Marie Noëlle TAILLEBRESSE

Excusés : André DURAN, Serge PICOT, Anselme RIBES, Didier TREY, Jean Michel PALAO, Jean Louis RIBES, Laurence DURAND, Marcel COIGNARD, Anne Marie FORTASSIN, Sabine LASSUS

Absents : Jean Paul SOULE, Ginette BARTHIE FORTASSIN, Olivier TORTORICI, Alain PORTE, Stéphane MARROT, Bernard MARIN

Jean-Louis FAS a été nommé secrétaire de séance.

**Motion de soutien à l'usine Fibre Excellence de Saint-Gaudens**

Le groupe Fibre Excellence, acteur historique implanté à Saint-Gaudens depuis 1959 et moteur économique du Comminges, traverse aujourd’hui une crise majeure qui menace la survie de ses sites : Saint-Gaudens et Tarascon (13).

Cette situation met en péril 650 emplois directs au sein du groupe, dont environ 350 salariés (incluant la SEBSO) sur le seul site de Saint-Gaudens et près de 5 000 emplois indirects, notamment dans les transports routier et ferroviaire, l'exploitation forestière, la maintenance industrielle et les services.

Les entreprises locales de transport, de travaux forestiers, de maintenance et de sous-traitance industrielle réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires grâce à l'activité du site, estimée à plusieurs millions d'euros par an à l'échelle du Comminges.

Les salariés du groupe contribuent directement à la consommation locale, au maintien des commerces et des services, et à la vitalité des communes du territoire.

La fermeture de l'usine entraînerait une perte immédiate d'emplois industriels qualifiés, difficilement reclassables localement, une baisse durable de la consommation locale, une diminution des recettes fiscales locales et un risque accru de déclin démographique et social du territoire.

La filière forêt-bois du Comminges et plus largement d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine serait également fortement fragilisée.

En octobre et novembre derniers, Fibre Excellence a été contrainte d'engager un arrêt temporaire de la production de son site de Saint-Gaudens. Cette mesure a été prise à titre préventif, notamment en raison d'une baisse d'activité dans le secteur de la pâte à papier blanche en Europe, particulièrement marquée depuis juin 2025. Un plan d'adaptation de l'activité a été défini, et un dispositif d'activité partielle a été validé par l'État pour accompagner cette phase transitoire.

Par ailleurs, malgré de lourds investissements réalisés ces trois dernières années pour améliorer la performance et la compétitivité de l'usine, Fibre Excellence subit la hausse importante des coûts des intrants.

Le cours du bois de trituration français a fortement augmenté depuis 2022, tout comme celui des produits chimiques, atteignant des niveaux historiques. Cette situation s'explique en partie par la demande accrue de biomasse pour la production d'énergie, soutenue notamment par des aides publiques.

Enfin, le coût de l'électricité constitue aujourd'hui le principal facteur de fragilité pour la filière papetière, avec des conséquences directes sur la compétitivité et la souveraineté industrielle, ainsi que sur le tissu économique local.

Le site Fibre Excellence Saint-Gaudens a clôturé l'exercice 2025 avec un résultat négatif, des pertes qui s'expliquent pour moitié par la structure dépassée des contrats de cogénération biomasse. Aujourd'hui, le prix de l'électricité produite à partir de biomasse s'élève en moyenne à 113 €/MWh, alors que son coût de production atteint 185 €/MWh.

Dans ce contexte, la prise en compte par l'État de la spécificité des coûts de production des sites de cogénération biomasse, notamment dans le cadre des contrats « CRE-5 biomasse », devient cruciale pour la pérennité du site Fibre Excellence Saint-Gaudens.

Un courrier interpellant l'État sur la situation de l'usine a été adressé le 14 novembre dernier au Ministre chargé de l'industrie. Nous restons dans l'attente d'une réponse officielle de l'État.

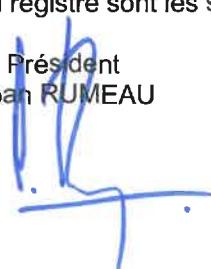
La situation de l'usine Fibre Excellence Saint-Gaudens et les conséquences économiques et sociales d'une éventuelle fermeture appellent une rapide réaction des pouvoirs publics.

**La Communauté de Communes Neste Barousse, en soutien de la commune de Saint-Gaudens et de la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges :**

- demande à l'État une révision immédiate des tarifs de l'électricité pour assurer la survie de l'usine ;
- affirme sa solidarité totale envers les salariés, leurs familles et tous les acteurs économiques locaux touchés par cette crise.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

Le Président  
Yoan RUMEAU




Le secrétaire  
Jean-Louis FAS

